

REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le 9 décembre, le Conseil Syndical du Syndicat du Bassin Versant du Brivet, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à PONTCHATEAU, sous la présidence de Monsieur Eric PROVOST, président.

Convocation transmise le 1^{er} décembre 2025.

Collectivité	Délégués titulaires			Délégués suppléants		
	NOM Prénom	Prés.	Exc.	NOM Prénom	Prés.	Exc.
CAP ATLANTIQUE	DAVID Joseph		X	BERCEGEAY Robin		X
	Yannick DANIEL		X	GARAND Annabelle		X
	COUE Roger	X		<i>Non désigné</i>		
	MABIT Pascal		X	<i>Non désigné</i>		
	Gwenaëlle MORVAN		X	<i>Non désigné</i>		
CC ESTUAIRE ET SILLON	GUILLE Daniel		X	MALLE Isabelle	X	
	CORBEL Patrick	X		PRODEAU Pascal	X	
	GUYON Roger		X	CERCLE Yannick		X
	LECOMTE Daniel		X	BOUCHEREL Dominique		X
	COUTELLER Hélène	X		SYLVESTRE Jean- Michel		X
	MENAGER Stéphane		X	CAILLON Xavier		X
CC PAYS DE PONTCHATEAU ST-GILDAS-DES-BOIS	GUIHENEUF Alain	X		VAILLANT Marie- Claire		X
	CHÂTEAU Daniel	X		RENOULT Antoine		X
	MOISAN David		X	DAUSQUE Fabrice		X
	BOURDIN Jacques		X	LEGENTILHOMME Hugues		X
	PATE-PONDAVEN Véronique		X	FRUNEAU Judicaël		X
	DEMARTY Olivier	X		LEMESTRE Laurette		X
	LE CHEVILLER Didier		X	LADURELLE Franck		X

	MEREL Stéphane		X	RENAUT Eliane		X
	FAUCHER Lydia		X	LE MAGUERESSE Sophie		X
CC REGION DE BLAIN	Jacques POUGET		X	Emmanuel VAN BRACKEL		X
CARENE	PROVOST Éric	X		Christophe COTTA		X
	BARBIN Michel	X		HAUMONT Dominique		X
	ALLANIC Jean-Paul		X	CAUCHY Stéphane		X
	ROULAND Denis	X		Claude AUFORT		X
	CHENEAU François		X	Cédric DUVAL	X	
	Thierry NOGUET	X		Bruno CHARTIER		X
	COCHY Jacques	X		MAHE Alain	X	
	MOURGUES Dominique	X		LE COADOU Laurence		X
	PAPIN Dominique	X		Philippe FREOUR		X
	GUIHARD Christian	X		Joël LEGOFF		X
GEFFROY Alain		X	Jean-Pierre LECROM		X	

	Représentant titulaire			Représentant suppléant		
	NOM Prénom	Prés.	Exc.	NOM Prénom	Prés.	Exc.
MEMBRE ASSOCIE						
CSGBM	PLOUVIER Bertrand		X			

TOTAL PRESENTS (titulaires + suppléants + associés) = 18
TOTAL VOTANTS (titulaires ou suppléants) = 18

Secrétaire de séance : Monsieur Olivier DEMARTY

DÉLIBÉRATION N°2025-24

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°2

Une décision modificative du Budget Primitif 2025 est nécessaire afin d'inscrire :

- les écritures comptables budgétaires liées aux études qui ont été suivies de travaux. (Dans ce cas précis, il y a lieu de transférer les frais d'études du chapitre 20 vers le chapitre 23). Bien 2020-21 vers Bien 2023-36

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Article	Intitulé	Montant
		TOTAL	0

Recettes de fonctionnement

Chapitre	Article	Intitulé	Montant
		TOTAL	0

Dépenses d'investissement

Chapitre	Article	Intitulé	Montant
<u>041</u>	<u>2315</u>	Travaux en cours	+ 35 000.00
<u>21</u>	<u>2121</u>	Plantations	+ 4 000.00
<u>23</u>	<u>2315</u>	Travaux en cours	- 4 000.00
		TOTAL	35 000.00

Recettes d'investissement

Chapitre	Article	Intitulé	Montant
<u>041</u>	<u>2031</u>	Etudes	35 000.00
		TOTAL	35 000.00

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Comité syndical, à l'unanimité, approuve la décision modificative n°3.

Ainsi fait et délibéré les susdits jours, mois et an.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Président,
Éric PROVOST

